



**HAL**  
open science

# École doctorale Éducation, Psychologie, Information et Communication

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. École doctorale Éducation, Psychologie, Information et Communication. 2015, Université Lumière - Lyon 2, Université Claude Bernard Lyon 1 - UCBL, Université Jean Moulin Lyon 3, Université Jean Monnet Saint-Étienne - UJM, ENS de Lyon. hceres-02042198

**HAL Id: hceres-02042198**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02042198v1>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

## Rapport d'évaluation

### École doctorale n° 485 Education, Psychologie, Information et Communication (EPIC)

- Université Lumière - Lyon 2
- Université Claude Bernard Lyon 1 - UCB
- Université Jean Moulin Lyon 3
- Université Jean Monnet Saint-Etienne – UJM
- Ecole normale supérieure de Lyon - ENS Lyon

Campagne d'évaluation 2014-2015 (Vague A)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations et diplômes

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Didier Houssin, président

*Au nom du comité d'experts,<sup>2</sup>*

Philippe Jansen, président du comité

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

## Membres du comité d'experts

Président :

M. Philippe JANSEN, Université Nice Sophia Antipolis

Experts :

M. Alain BERTHO, Université Paris 8

Mme Solène GAUDIN, Université Rennes 2

M. Jean-Luc RINAUDO, Université de Rouen

Déléguée scientifique du HCERES :

Mme Régine SCHELLES

Évaluation réalisée en 2014-2015

## Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Education, Psychologie, Information, Communication* (ED EPIC, n° 485) est co-accréditée par les universités de Lyon 2 Louis-Lumière, Lyon 3 Jean-Moulin, Lyon 1 Claude-Bernard, l'École normale supérieure de Lyon et l'Université Jean-Monnet de Saint-Etienne. Créée en 2007, c'est la plus récente des écoles doctorales du domaine Langue Sciences Humaines et sociales du pôle de Lyon. Son périmètre correspond essentiellement aux sciences humaines et sociales. Aux disciplines constitutives de cette ED se sont ajoutées plus récemment l'étude des activités physiques et sportives, en particulier les situations de vulnérabilités physiques et psychiques liées à ces pratiques et l'épistémologie des sciences.

L'école doctorale EPIC s'adosse à huit unités de recherche (UR) :

- Sept Equipes d'Accueil (EA) inscrivent l'ensemble de leurs enseignants-chercheurs titulaires de l'habilitation à diriger les recherches (HDR) dans cette ED. Parmi ces unités :
  - quatre travaillent dans le domaine de l'éducation, de la psychologie et de la santé et sont rattachées, selon les cas, à Lyon 2, Lyon 1, ENS Lyon et l'Université Jean Monnet ;
  - deux sont rattachées à Lyon 1 et concernent les sciences du sport et l'épistémologie des sciences ;
  - une est co-accréditée par les universités de Lyon 2, Lyon 3, par les Sciences politiques et l'École nationale supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (ENSSIB). Cette EA relève des sciences de l'information et de la communication.
- Une Unité Mixte de Recherche CNRS-Lyon 2 (UMR 5191, « Interaction, Corpus, Apprentissage, Représentations », ICAR). Cette unité inscrit uniquement les HDR de l'une de ses équipes qui traite de didactique.

Au cours des quatre ans écoulés, l'ED EPIC a compté entre 350 et 400 doctorants (379 en 2014) pour un potentiel d'encadrement de 81 HDR, soit un taux d'encadrement moyen de 4,3. L'ED enregistre entre 40 et 50 thèses soutenues annuellement pour une durée moyenne des thèses de 5,5 ans ; cette durée est descendue à 4,4 ans en 2012. L'ED compte 31 thèses ayant bénéficié d'un financement public (Contrat doctoral, allocation région, contrats Conventions Industrielles de Formation par la Recherche). Le profil particulier de nombreux doctorants en activité professionnelle leur permet d'auto-financer leur thèse.

Une assemblée de rentrée a lieu tous les ans. Les doctorants rencontrés lors de la visite du comité HCERES ont dit être bien informés des activités de l'ED par le site web et des listes de diffusion.

L'Université de Lyon (UdL), qui se constitue en Communauté d'universités et d'établissements (ComUE), met à disposition de l'ED EPIC des moyens mutualisés avec les autres écoles doctorales du secteur sciences humaines et sociales (SHS). Le Collège des écoles doctorales d'UdL, commun aux 17 ED du site, est l'organe de coordination entre les établissements de la ComUE et les directions des écoles doctorales. Il a établi une charte des thèses et mis en place un « service des Etudes Doctorales » qui est chargé du suivi d'insertion des docteurs et propose des formations à visée professionnelle mutualisées pour toutes les écoles doctorales. Le Collège emploie un ingénieur de recherche qui aide les doctorants de toutes les ED dans leur projet professionnel ou le montage des contrats de type Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE). Ce Collège gère les inscriptions des doctorants par un système informatique centralisé (SIGED). Il a également pour mission de distribuer les dotations annuelles des écoles doctorales du site.

La dotation de l'ED EPIC était de 26 000 € en 2014, ce qui représente une baisse de 18,75 % en quatre ans. La gouvernance de l'ED EPIC est assurée par un Conseil de 24 membres dont la composition est conforme à l'arrêté ministériel du 7 août 2006. La politique scientifique de l'école doctorale :

- définit le montant des aides financières pour les doctorants qui participent à des colloques ;
- organise des journées scientifiques transversales aux unités de recherche et donc interdisciplinaires ;
- développe un partenariat avec les universités étrangères : journées doctorales avec l'Université de Genève, partenariats et cotutelles avec le Brésil, le Liban et l'Allemagne. Par ailleurs, l'ED héberge deux doctorats internationaux ;
- a créé et anime une revue en ligne « Inter Pares », dont la responsabilité éditoriale est confiée aux doctorants.

## Synthèse de l'évaluation

### Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique

Dans le Conseil de l'ED, les membres titulaires sont les représentants des UR auxquels s'adjoint un représentant de l'Université Lyon 3. La coordination scientifique entre l'école et les UR est régulière et satisfaisante : elle est assurée *via* le Conseil de l'ED. Le directeur actuel, en poste depuis 2007, sera remplacé en 2016 par un binôme de Directeur/Directeur-adjoint. Lors de la visite, les experts du comité HCERES ont appris que ce binôme avait été proposé par le Conseil de l'ED à l'établissement porteur et que ce dernier n'avait pas encore validé la proposition.

La structure complexe du pôle lyonnais et l'association de cinq établissements différents dans le pilotage des études doctorales compliquent le fonctionnement de l'ED EPIC. La direction de l'école doit tenir compte de cultures scientifiques et de traditions administratives et financières très différentes d'un établissement à l'autre. Cette situation crée des disparités importantes dans l'engagement des moyens en faveur des doctorants inscrits dans cette même école doctorale mais relevant d'établissements différents. Lors de la rencontre avec les doctorants, il est apparu que ceux rattachés à l'Université de Lyon 1 se sentent beaucoup moins insérés dans l'ED EPIC que les autres.

Le fonctionnement de l'ED relève pour la partie administrative et financière de l'Université Lyon 2. Les procédures d'inscription des doctorants et le suivi de l'insertion des docteurs sont gérées au niveau du Collège des écoles doctorales grâce au logiciel SIGED. La préparation des conventions de co-tutelles et les dépenses relatives aux jurys de thèse sont prises en charge par l'établissement. L'Université Lyon 2 met à disposition de l'ED une salle de réunion d'une dizaine de places, non équipée, pour les doctorants, un bureau et deux personnels administratifs mutualisés avec trois autres écoles doctorales. Face à ce manque de locaux, l'ED EPIC peut aussi utiliser la salle des colloques de l'Université Lyon 2, salle polyvalente utilisable comme salle de réunion et pour des journées d'études. L'information des doctorants est relayée par des outils classiques : liste de diffusion, réunion de rentrée annuelle, et site web. Ce dernier est apprécié pour sa commodité de consultation et ses mises à jour régulières. La visite n'a en revanche pas fourni d'indication sur l'usage de ces outils de communications par les directeurs de thèse.

L'adossement scientifique est parfaitement satisfaisant mais les engagements des UR dans la vie de l'école doctorale sont très variables selon les unités. Cela tient notamment à un nombre très inégal de doctorants par UR : ainsi l'équipe d'accueil en épistémologie Sciences et Sociétés, Historicité, Éducation et Pratiques (S2HEP), inscrit 27 doctorants au sein de l'ED EPIC, tandis que l'équipe d'accueil Éducation, Cultures, Politiques (ECP) en a 86.

Les informations fournies dans le dossier déposé et lors de la visite ne permettent pas d'avoir une idée précise de la répartition exacte des doctorants par UR et par discipline. Le comité ne peut donc pas mesurer, avec rigueur et précision, les effets des capacités d'encadrement, très variables semble-t-il entre les UR, sur l'activité de formation des doctorants et les soutenance de thèse. L'origine du recrutement des doctorants n'est pas précisée dans le dossier fourni par l'ED.

L'audition des candidats se fait devant un jury interne à l'ED, reflétant ses diverses sensibilités disciplinaires. Ce jury examine les dossiers, sélectionne les candidats à auditionner et procède à un classement par ordre d'excellence des candidatures. Chaque unité de recherche a toute latitude pour désigner en son sein le ou les personnes qui les représenteront. Lors de la visite, le directeur de l'ED a insisté sur la représentation inter-labo, inter-disciplinaire et inter-établissement du jury.

Le taux de financement des thèses (8,2 %) demeure insuffisant. Il faut cependant noter que les doctorants salariés en formation continue sont assez nombreux dans cette ED. Quelques thèses bénéficient de financements extérieurs, fournis par des associations, syndicats, ou par des organismes de recherche. Les Universités de Lyon 1 et de Lyon 3 (aucun renseignement précis n'a été fourni pour l'Université de Saint-Etienne) ne dotent pas l'ED EPIC en contrats depuis plusieurs années et le comité n'est pas parvenu à comprendre les raisons de ce désengagement financier. La prospection des financements de type CIFRE pourrait être améliorée, en particulier, dans le secteur des sciences de la communication.

La politique de l'ED EPIC favorise la participation des UR à la formation des doctorants en leur demandant de proposer des enseignements et en validant, par une attestation de présence, certains enseignements suivis dans le cadre des unités de recherche. L'ED a créé en 2012 une revue en ligne, *Inter Pares*, qui est également accessible en format papier. Cette revue est un instrument fédérateur de l'école. Sous le contrôle scientifique des membres titulaires du

Conseil de l'ED, les doctorants s'investissent eux-mêmes dans le Comité éditorial de la revue qui est réservée à la publication de leurs articles, dans des numéros thématiques. La visite a permis de comprendre que la revue avait une fonction pédagogique importante dans le processus de rédaction d'articles, de conception d'une ligne éditoriale ; elle est aussi un facteur d'échanges entre doctorants. Il est prévu, à l'avenir, que la revue publie les actes de tables-rondes organisées par l'ED, ce qui diversifiera les niveaux des contributeurs.

La politique d'ouverture internationale est en progression grâce à la conclusion d'associations avec des universités étrangères, notamment avec l'Université d'Etat de Pernambuco au Brésil et des universités libanaises. Ces partenariats, fruits de relations fondées sur des réseaux personnels, demanderaient certainement à être renouvelés et diversifiés. L'ED héberge deux doctorats internationaux : l'un en partenariat avec l'Université Rome 2 sur le thème : Cultures, handicap, inclusion ; l'autre est un Doctorat européen sur les représentations sociales et la communication éducation et formation, il est porté par l'unité de recherche Groupe de Recherche de Psychologie Sociale (GRePS).

- Encadrement et formation

L'ED EPIC compte 98 enseignants-chercheurs titulaires de l'HDR pour assurer l'encadrement des 379 doctorants, ce qui donne un taux théorique favorable de 3,8 thèses par encadrant. Toutefois, le taux d'encadrement moyen (4,7) révèle que tous les directeurs potentiels n'encadrent pas de thèses, ce qui montre l'existence de disparités fortes entre secteurs (un déficit d'encadrement est manifeste en sciences de l'information et de la communication, par exemple). La direction de l'ED est consciente de la nécessité d'atténuer ces inégalités, qui dépendent, en partie, des efforts des établissements, et de l'imposition d'un nombre maximum de thèses par directeur de recherche.

Le nombre de thèse en co-tutelles (22) paraît un peu limité au regard des ambitions affirmées. Cependant, ces chiffres sont en partie dus au fait que le Brésil n'utilise pas ce cadre pour inscrire ses doctorants à Lyon.

L'ED a mis en place des procédures rigoureuses d'inscription et de suivi des thèses. La mention « bien » au master est pré-requis pour candidater à un contrat doctoral.

En 2009, l'ED a institué une commission de suivi des thèses, composée de huit membres qui appartiennent au Conseil. Cette commission, est présidée par un membre extérieur. Elle se réunit, en plusieurs séances, et sélectionne les dossiers pour inscription. Cette commission prononce également les avis pour les réinscriptions dérogatoires après trois ans. Après quatre années d'inscriptions, tout doctorant doit remplir un rapport d'avancement de son travail et sa situation est examinée par la Commission de suivi des thèses.

Malgré une évolution des pratiques, l'école doctorale n'est pas (encore) parvenue à réduire de manière totalement satisfaisante la durée moyenne des thèses qui demeure supérieure à la moyenne des ED du secteur SHS. Il convient toutefois de noter qu'un nombre important de doctorants, pour qui la thèse est surtout un retour théorique sur leur expérience, sont engagés dans la vie professionnelle et ne se consacrent donc pas à plein temps à la réalisation de la thèse. Depuis deux ans seulement, l'établissement a supprimé la possibilité de reprendre une inscription après une suspension de plusieurs années. La région impose un Comité de suivi pour les doctorants qui bénéficient d'une allocation ARC (*Academic Research Community*).

La politique de formation de l'ED EPIC est organisée en trois domaines :

- les formations disciplinaires, essentiellement délivrées dans les UR ;
- les formations méthodologiques et transversales, organisées par l'ED : anglais scientifique, statistiques, une formation aux instruments de documentation et à l'écriture d'articles, en partenariat avec la bibliothèque de l'Université de Lyon ;
- les formations professionnalisantes délivrées par le Collège des écoles doctorales du site.

Ces formations ne font pas l'objet d'une évaluation de la part des doctorants qui identifient mal ces différents niveaux d'organisation et de planification. L'ED organise également pour les doctorants des journées thématiques, par exemple la thématique « santé », et une journée doctorale annuelle. Tous les trois ans, une journée doctorale a lieu à Genève, en association avec les ED des universités de Suisse romande. Ces journées sont l'occasion de confronter des pratiques de recherches différentes. Les doctorants ont dit apprécier ces manifestations. Toutefois, il semblerait que l'avenir de cette initiative semble incertain, car elle repose sur des relations personnelles entre enseignants-chercheurs. De nouvelles collaborations se mettent en place avec l'Université de Louvain-la-Neuve ; leurs finalités seraient à préciser.

- Suivi et insertion

Les dispositifs d'insertion des docteurs sont de la compétence de l'établissement porteur, Lyon 2. L'Université de Lyon a reçu la compétence pour le suivi de l'insertion. L'ED EPIC ne semble toutefois pas faire un usage argumenté des indicateurs qui lui sont fournis, notamment par la base SIGED. De fait, la mise en place récente de cet outil ne permet pas à l'école d'avoir le recul nécessaire pour évaluer les tendances de fond concernant les taux et la qualité de l'insertion de ses docteurs.

Le taux d'insertion professionnelle des doctorants de cette ED apparaît cependant, aux vues des informations fournies, assez satisfaisant par rapport à ce qui est communément trouvé en Sciences humaines et sociales. Ce résultat s'explique largement par le taux élevé de docteurs déjà engagés dans une situation professionnelle au moment de leur inscription en thèse (près de 48 % des docteurs rattachés à l'EA « Centre de Recherches en Psychopathologie et Psychologie clinique » (EA 653) et à l'EA « Éducation, Cultures, Politiques » (EA 4571).

## Appréciation globale :

L'école doctorale *Education, Psychologie, Information, Communication* est récente. Dès sa création en 2007 l'ED a bénéficié d'un bon adossement à la recherche et s'est dotée d'instruments efficaces de gouvernance, de sélection et de suivi des étudiants. L'action du Conseil de l'ED est relayée par une Commission de suivi des thèses qui se réunit régulièrement, ce qui est une bonne chose.

Elle manifeste aussi une volonté de mettre en place une politique scientifique dynamique, bien identifiée grâce à la revue *Inter Pares* créée en 2012. Son fonctionnement repose sur une bonne coordination avec les unités de recherche qui la composent. Le fonctionnement de cette école doctorale est globalement satisfaisant sur les principaux indicateurs, à l'exception du taux de financement des thèses.

## Points forts :

- Gouvernance équilibrée avec les unités de recherche.
- Identité scientifique visible et cohérente.
- Création d'une revue en ligne *Inter Pares* remplissant une fonction de formation et de rayonnement des travaux scientifiques.
- Système rigoureux de sélection des inscriptions par la Commission de suivi des thèses
- Offre de formation équilibrée, avec un partenariat régional transfrontalier intéressant.
- Prise de conscience des fragilités de l'ED par la direction et un Conseil qui paraît sensible à perfectionner le fonctionnement de l'école dans le projet du prochain contrat.

## Points faibles :

- Moyens en personnels et locaux insuffisants.
- Disparité dans les conditions de travail des doctorants selon les unités de recherche de rattachement.
- Disparité de traitement des doctorants en fonctions de leur tutelle d'appartenance.
- Evaluation de la formation trop floue.
- Taux de financement de thèses qui reste assez faible.
- Durée et conditions du mandat des représentants des doctorants pas suffisamment précisées.
- Situation incertaine concernant la succession de la direction au moment de la visite du comité d'experts.



- Implication faible de l'ED dans le suivi de l'insertion des docteurs, confiée aux services de l'établissement UdL. En effet, les données fournies par les services centraux dans ce domaine sont insuffisamment utilisés.

## Recommandations pour l'établissement

Le comité HCERES propose à l'école doctorale EPIC de suivre les recommandations suivantes :

- Réduire (encore) la durée moyenne de thèse et proposer une durée maximale au-delà de laquelle le doctorant ne pourrait plus se réinscrire.
- Harmoniser les procédures de suivi des thèses bénéficiant d'un contrat doctoral.
- Veiller à augmenter le nombre de thèses financées.
- Poursuivre les efforts pour renforcer l'attractivité internationale.
- Contribuer, en y impliquant les directions des établissements co-accrédités, à atténuer les disparités de situations concrètes dont souffrent les doctorants selon leur unité de recherche et/ou leur établissement de rattachement.
- Définir plus clairement les durées des mandats des élus doctorants.
- Prendre en compte la diversité des situations et des formes d'investissement des étudiants dans la recherche, pour valider les formations.
- Veiller à davantage utiliser les indicateurs statistiques fournis par l'UdL pour affiner l'analyse de la situation financière des doctorants et construire une vraie politique d'insertion, en s'appuyant sur des indicateurs objectifs.

Le comité propose à l'UdL les recommandations suivantes :

- Mettre en œuvre des procédures équilibrées de financement de tous les doctorants de cette ED, quelle que soit leur université de rattachement.
- S'assurer que chacun des partenaires co-accrédités contribue en proportion du nombre de doctorants inscrits au financement de l'école. Les Universités de Lyon 1 et Lyon 3, qui n'ont plus financé de supports de doctorants contractuels dans cette ED depuis trois ans, devraient prévoir dans leur politique salariale des supports fléchés conformes aux thématiques de l'école.
- Veiller à doter l'ED EPIC de moyens en locaux et en personnel suffisants pour lui permettre d'assurer pleinement ses missions ;
- S'assurer que la succession de la direction soit rapidement officialisée pour éviter que la situation de l'ED ne soit fragilisée, au détriment du dynamisme dont elle a su faire preuve, dans le contexte de la mise en place de la ComUE.

Enfin, le comité d'experts estime que le Collège des écoles doctorales devrait proposer une formalisation homogène de l'évaluation et de la validation des formations proposées par les unités de recherche. En cela, le comité recommande que cela se fasse en tenant compte des profils spécifiques des étudiants (formation initiale ou situation professionnelle). La diversité ainsi encadrée par des pratiques transparentes et communes à tous devrait contribuer à la valorisation du diplôme.

# Observations de l'établissement

Lyon le 12 juin 2015

Monsieur le Président de l'Université  
Lyon2

à

Monsieur le Directeur de la section 1 de  
l'HCERES

Affaire suivie par : GRAS Anne-Laure  
DRED  
anne-laure.gras@univ-lyon2.fr

**Objet : HCERES – Rapport d'évaluation - S3PED160010809 - Ecole doctorale  
Education, Psychologie, Information et Communication - 0691775E**

Monsieur,

Nous remercions le Haut comité, qui a bien voulu consacrer son attention à l'évaluation de l'école doctorale EPIC. Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, la réponse de la direction et des tutelles.

Conformément à votre demande, cette réponse vous est présentée sous la forme d'un fichier d'observations de portée générale.

Nous restons à votre disposition pour toute demande complémentaire sur ce dossier.

Je vous prie de croire, Madame, à l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Luc MAYAUD  
Président de l'Université Lyon 2  
Au nom des universités Lyon 2, Jean-Moulin  
Lyon 3, Jean Monnet Saint-Etienne, Claude  
Bernard Lyon 1 et de l'ENS de Lyon

## HCERES – Rapport d'évaluation - S3PED160010809 – EPIC - Observations de portée générale – Avis de l'école doctorale

Lyon, le 6 juin 2015

Madame la Déléguée scientifique,  
Mesdames, Messieurs les membres du comité d'évaluation,  
Chèr(e)s collègues,

Au nom du Conseil de l'école doctorale EPIC n° 485, je tiens d'abord à vous remercier pour la précision de votre évaluation.

Celle-ci appelle seulement deux propositions d'inflexion sur deux points. Le premier est en relation avec deux formulations :

« Lors de la rencontre avec les doctorants, il est apparu que ceux rattachés à l'université de Lyon 1 se sentent beaucoup moins insérés dans l'ED EPIC que les autres »

« Disparité de traitement des doctorants en fonction de leur tutelle d'appartenance ».

Si l'on dissocie de ces formulations le constat objectif de la non attribution de CDU à cette ED par l'université en question depuis plusieurs années (constat posé par ailleurs dans le document d'évaluation), il n'est pas possible de fonder sur une intervention d'un doctorant isolé l'idée que la direction de l'ED traiterait de manière inéquitable les demandes émanant des doctorants, notamment demandes de financement de déplacement pour colloques, selon leur tutelle d'appartenance. Au contraire, il a été souligné par la direction au cours de la visite - cela peut être confirmé par les directeurs d'UR composant l'ED et peut être vérifié par l'examen des fiches d'attribution de crédits - qu'aucune discrimination n'a été introduite entre doctorants dans cette procédure (pas plus qu'en toute autre matière). Toutes les demandes de tous les doctorants sont examinées avec la même attention et bienveillance, et toutes à ce jour ont été satisfaites.

La direction se tient d'autre part à disposition pour recevoir et entendre les étudiants à leur demande quelle que soit leur université d'appartenance, et cela a été pratiqué à de nombreuses reprises. Outre l'information qui vient vers eux (via notamment la liste de diffusion), il appartient aussi aux doctorants de puiser l'information sur le site web de l'ED, régulièrement mis à jour. L'implication de doctorants issus de Lyon 1 dans la vie scientifique de l'ED, tant au niveau de l'organisation des journées doctorales, que de l'animation de sa revue Inter pares, est par ailleurs une réalité vérifiable.

Le deuxième point concerne la variété des formations proposées par l'école doctorale : il convient de dissocier une formation documentaire approfondie (plusieurs séances) qui est en partenariat avec la bibliothèque de l'université Lyon 2, et une formation aux pratiques scientifiques (identification des revues référencées, connaissance des procédures CNU, aide à l'écriture d'articles) assurée par des directeurs ou membres de différentes UR ; et d'ajouter : une formation à la lecture rapide, un travail sur la voix et les micro-gestes professionnels de l'enseignant-chercheur, une formation à certains logiciels d'analyse de discours et/ou d'images.

Vous remerciant de votre attention, je vous prie d'agréer, chère(s) collègues, l'expression de mes cordiales salutations.

André D. Robert, directeur de l'école doctorale n° 485



## HCERES – Rapport d'évaluation - S3PED160010809 – EPIC - Observations de portée générale – Avis des tutelles

Les tutelles souhaitent d'abord remercier les membres du comité pour leur travail d'expertise. En complément des remarques générales émanant du conseil de l'Ecole doctorale, elles souhaitent apporter quelques précisions, car le déroulé de l'évaluation des écoles doctorales n'a pas permis aux tutelles de s'exprimer totalement, puisque les huis-clos avec les tutelles avaient lieu sous forme de sessions parallèles dans des lieux différents. Le site Lyon-Saint-Etienne, par l'entremise de l'Université de Lyon, avait organisé une séance plénière, qui consistait à présenter pendant une matinée entière les particularités de la gestion doctorale (dont le financement) sur le site Lyon-Saint-Etienne, ainsi que le rôle et les missions dévolues à chaque acteur (l'Université de Lyon, les universités, le collège doctoral, les écoles doctorales).

Au vu de certaines affirmations portées au registre des points faibles et des recommandations émises, nous pensons qu'il est indispensable de repreciser ici un certain nombre de points :

- Les ED dépendent d'établissements accrédités (dont l'un parmi eux est « porteur ») et d'établissements associés. L'Université de Lyon (UdL) n'est pas un établissement accrédité ou associé, même s'il a pris en charge certaines missions (dont le suivi de l'insertion des docteurs et l'élaboration d'un outil informatique de suivi de l'inscription pédagogique, apprécié des évaluateurs). L'UdL n'a donc pas été destinataire du rapport d'évaluation de l'HCERES. Par conséquent, certaines recommandations du rapport à l'UdL concernent effectivement l'UdL, d'autres concernent les établissements co-accrédités. Les établissements co-accrédités ne pourront donc répondre qu'aux recommandations et remarques les concernant.
- Le budget des Ecoles doctorales est versé par les établissements à l'UdL, dont le Collège doctoral redistribue les moyens suivant des clés de répartition votées au sein du Collège doctoral. Ceci ne représente pas la totalité de la dotation des tutelles aux ED, car les établissements apportent directement divers moyens complémentaires (personnels de secrétariat, bourses de mobilité pour les doctorants, prise en charge des frais de soutenance ...).

Jean-Luc MAYAUD  
Président de l'Université Lyon 2  
Au nom des universités Lyon 2, Jean-Moulin  
Lyon 3, Jean Monnet Saint-Etienne, Claude  
Bernard Lyon 1 et de l'ENS de Lyon

## HCERES – Rapport d'évaluation - S3PED160010809 – EPIC - Observations de portée générale – Avis de la tutelle porteuse Lyon 2

Nous dressons ci-dessous la liste des contributions de l'université Lyon 2 au fonctionnement de l'Ecole doctorale et qui s'ajoutent à la dotation redistribuée par l'UdL.

- En termes de personnels BIATSS travaillant au service des ED mais sans rattachement exclusif aux ED, l'université Lumière Lyon 2 met non seulement 6 personnels à plein temps dans un pôle des Ecoles doctorales, localisé à la Direction de la Recherche, mais doivent aussi être comptabilisés les secrétariats des composantes, qui interviennent dans les premières étapes du processus d'inscription. Les personnels de la DRED s'occupent des inscriptions, des soutenances, de la gestion financière, du suivi des doctorants, des cotutelles.
- Sur les locaux : à Lyon 2, les surfaces dédiées aux ED ont été multipliées par 4 au cours de l'année 2014, avec mise à disposition désormais de 3 salles : un bureau pour les directeurs d'ED, une salle de réunion (12 places) pour les doctorants et les conseils d'ED, une salle de 40 places équipée de la visioconférence pour les jurys, les soutenances, et les réunions en tous genres. A cela s'ajoutent 4 bureaux administratifs pour le pôle mentionné plus haut. La mutualisation des locaux et des personnels sous forme de pôle ne permet pas de considérer chaque ED comme une entité étanche. Enfin, il semble essentiel de souligner que la plupart des laboratoires ont des locaux dédiés pour les doctorants, avec postes de travail, sans compter les espaces dédiés dans les deux MSH du site ainsi que les salles de travail des bibliothèques. Autrement dit, les remarques concernant l'espace dédié aux ED (3 salles) ne peut pas dissimuler l'espace dédié aux doctorants à l'échelle des établissements, ni le rôle des laboratoires dans la formation doctorale.
- Au titre des aides financières en soutien au doctorat, l'université Lumière Lyon 2 paye des décharges (6 bénéficiaires en moyenne, par an, au cours du dernier quadriennal) de 256 h (1<sup>ère</sup> année) puis 192 h (3 années suivantes), pendant 4 ans, pour les PRAG inscrits en thèse. La tutelle Lyon 2 précise aussi qu'elle finance chaque année 3 mois de PRAS fléchés pour le bénéfice des ED, et que des décharges de services pour les directeurs d'ED sont prévues au référentiel des tâches voté par le CA. De plus, l'université Lumière Lyon 2 propose annuellement 80 avenants aux CDU, permettant aux doctorants d'acquérir l'expérience d'enseignement nécessaire pour l'admissibilité aux concours de MCF, en particulier. Parallèlement, elle finance des bourses aires culturelles pour les doctorants, qui s'ajoutent à l'offre en bourses de mobilité proposées par la Région Rhône-Alpes et qui font partie de la politique d'appui au développement des doctorats à l'international. Enfin, l'université Lumière Lyon 2 finance en central (budget de la Direction de la Recherche) 1000 euros par soutenance de thèse (110 à 140 soutenances par an). Ceci n'entre pas dans le budget de chaque ED, mais ne peut pas être occulté comme ne profitant pas directement aux doctorants, au doctorat, aux laboratoires et aux écoles doctorales.
- Au niveau de l'appui aux doctorants et docteurs, l'université Lumière Lyon 2 a dédié un ingénieur d'études (parmi les 6 BIATSS du pôle des Ecoles doctorales) pour aider les masterants dans leur recherche d'un financement pour leur thèse (entretiens individuels pour mettre en place le projet et faciliter les liens avec les partenaires dans le cadre des thèses CIFRE, par exemple). Dans ce cadre, l'université organise annuellement une journée complète "Choisir le doctorat et le financer", avec visite d'un cadre de l'ANRT pour présenter les CIFRE. Cet événement profite aux « masterants » de l'ensemble des tutelles SHS du site (IEP, ENS, etc.). De plus, cet agent a pour mission d'aider les nouveaux docteurs dans leur insertion professionnelle.

- Au cours de ce quinquennal, la Commission Recherche de l'université Lyon 2 a souhaité mettre en place une politique offensive concernant l'encadrement doctoral, en votant un plafond d'encadrement à 10 / HDR, mesure historique qui vise à réguler le flux des doctorants et la charge des encadrants dans un souci de qualité. Ce plafond peut être librement ajusté à la baisse par chaque ED selon ses propres exigences. Dans le même ordre d'idée, l'université Lumière Lyon 2 a mis en place des règles et plafonds très stricts de co-direction de thèse par des EC non HDR afin d'inciter ces derniers à préparer et obtenir une HDR avant la soutenance du doctorant co-encadré. L'objectif a pour but d'augmenter le potentiel d'encadrement tout en délestant les PR du problème de la surcharge d'encadrement dans des disciplines ou laboratoires insuffisamment dotés en personnels HDR.

Ces nombreux points, passés sous silence dans le rapport d'évaluation, auraient pu être portés à la connaissance des membres du comité si le huis-clos avec les tutelles avait prévu d'engager des questions dans ce sens. On peut regretter que cela n'ait pas été le cas.



Jean-Luc MAYAUD  
Président de l'Université Lyon 2